Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 074-200011773-20250619-CC_2025_0069-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET TRANSPORTS URBAINS

N° CC_2025_0069

Séance du : mercredi 18 juin 2025

Convocation du : 11 juin 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Pascal ROPHILLE

Représentés :
Marie-Claire TEPPE-ROGUET par Yves CHEMINAL, Claude ANTHONIOZ par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Odette MAITRE par Nadège ANCHISI, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER, Sophie VILLARI par Nicolas LEBEAU-GUILLOT

Excusés :
Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Louiza LOUNIS, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Julien BEAUCHOT

***

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 074-200011773-20250619-CC_2025_0069-DE

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du budget Transports Urbains dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 19/06/2025
Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 24/06/2025
Qualité : Agglo - Secretaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 074-200011773-20250619-CC_2025_0069-DE

Annemasse Agglo
Annemasse - les Voirons Agglomération

Direction des Finances,
de la propective et de l'évaluation (DFPE)
le 24/02/2025

RESULTAT 2024
TRANSPORTS URBAINS

LIBELLE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2024	14 000 865,80	2 750 051,97	16 750 917,77
Dépenses 2024	14 154 525,23	5 939 027,19	20 093 552,42
RESULTATS 2024	**-153 659,43**	**-3 188 975,22**	**-3 342 634,65**
Situation initiale	880 147,01	3 195 653,81	4 075 800,82
SITUATION FINALE	**726 487,58**	**6 678,59**	**733 166,17**
Reports de dépenses		597 753,03	597 753,03
Reports de recettes		1 744 490,41	1 744 490,41
TOTAL		**1 153 415,97**	**1 879 903,55**

Annemasse, le 26.02.2025

La Trésorière Principale d'Annemasse

Direction Départementale des Finances publiques
SGC d'Annemasse
3 rue Marie Curie
CS 80529
74107 ANNEMASSE

Annemasse, le 07.04.2025

Le Président
G. DOUBLET

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ANNEMASSE LES VOIRONS R.F.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 074-200011773-20250619-CC_2025_0069-DE

Résultats budgétaires de l'exercice

25400 - TRANSPORTS URB-ANNEMASSE AGGLO

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	18 169 872,11	15 004 308,00	33 174 180,11
Titres de recette émis (b)	2 750 051,97	14 000 865,80	16 750 917,77
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	2 750 051,97	14 000 865,80	16 750 917,77
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	18 169 872,11	15 004 308,00	33 174 180,11
Mandats émis (f)	5 951 007,19	14 290 060,67	20 241 067,86
Annulations de mandats (g)	11 980,00	135 535,44	147 515,44
Depenses nettes (h = f - g)	5 939 027,19	14 154 525,23	20 093 552,42
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	3 188 975,22	153 659,43	3 342 634,65